



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 janvier 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

Trente-troisième session

5-8 mars 2002

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Activités non classées par domaine :**  
**classifications économiques et sociales**  
**internationales**

### **Rapport sur la convergence des classifications par industrie, établi en application d'un accord entre Statistique Canada, le Bureau de la gestion et du budget des États-Unis d'Amérique et l'Office statistique des Communautés européennes**

#### **Note du Secrétaire général**

Comme suite à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-deuxième session\*\*, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique un rapport sur la convergence des classifications par industrie, établi en application d'un accord entre Statistique Canada, le Bureau de la gestion et du budget des États-Unis d'Amérique et l'Office statistique des Communautés européennes.

---

\* E/CN.3/2002/1.

\*\* Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 4 (E/2001/24)*, chap. I, sect. A.



# **Convergence des classifications par industrie entre la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes et le Système de classification par industrie d'Amérique du Nord**

## **Deuxième rapport du groupe de travail**

**Octobre 2001**

### *Résumé*

Le 14 juin 2000, un projet visant à étudier les possibilités d'assurer une plus grande convergence entre la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE) et le Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (SCIAN) a été mis sur pied en application d'un accord signé par les chefs des organismes de statistique du Canada, de l'Union européenne et des États-Unis. Le présent rapport décrit un scénario éventuel à cette fin, ainsi que ses incidences sur le plan technique et sur celui des ressources.

Le groupe de travail a établi un scénario dit de la « structure identique », prévoyant les mêmes 20 grandes catégories au sommet de la classification et 379 classes dans les classes de dénombrement courantes à tous les niveaux de détail, entre les deux classifications. Il n'a formulé aucune recommandation concernant l'adoption d'éventuelles modifications à ce stade et aucun aspect du scénario ne devrait être interprété comme une volonté d'opérer des changements de la part de l'une quelconque des parties.

Le scénario décrit dans le présent rapport constitue le meilleur compromis possible entre le coût, en dollars et du point de vue des inconvénients que son adoption présenterait pour les utilisateurs d'une part, et la comparabilité de l'autre, selon un groupe de travail d'experts des classifications. Il prévoit un ensemble de modifications et de révisions ayant le moins d'impact sur l'une ou l'autre classification et assurant une comparabilité maximale entre les deux, tout en conservant un cadre utile pour analyser les statistiques par secteur et parfois en améliorant ce cadre. À ce stade, il convient toutefois de solliciter l'avis des chargés d'enquête, des fournisseurs et utilisateurs de données en ce qui concerne les coûts-avantages du scénario de la « structure identique » et les autres formules envisagées par le groupe de travail. Ce dernier estime que le scénario offre un bon exemple de modèle de convergence détaillé pour la présente consultation et recommande que, dans l'hypothèse où les parties à l'accord souhaiteraient qu'il aille de l'avant dans ses travaux, un processus de consultation soit engagé avec les parties intéressées dans les limites de son mandat.

## Introduction

1. Le 14 juin 2000, un projet visant à étudier les possibilités d'assurer une plus grande convergence entre la NASE et le SCIAN a été mis sur pied en application d'un accord signé par les chefs des organismes de statistique du Canada, de l'Union européenne et des États-Unis. Cet accord propose une approche comportant plusieurs étapes : d'abord, étude des notions et des divergences dans les classifications respectives, puis établissement d'éventuels scénarios de convergence et consultation avec les utilisateurs, et enfin recommandation d'un modèle pouvant servir à établir une plus grande convergence. Une approche modulaire est adoptée tout au long du projet. À la fin de chaque étape, une étude sera entreprise pour déterminer s'il y a lieu de passer à l'étape suivante. Le présent rapport est le deuxième à être publié dans le cadre de ce projet.

## Avantages de la convergence

2. Nombreux sont ceux qui pensent que les avantages de la convergence vont de soi. Toutefois, une brève récapitulation de ces avantages potentiels fournira un complément d'information absolument indispensable pour déterminer éventuellement la marche à suivre.

3. La comparabilité des statistiques économiques des différents pays revêt une importance croissante dans le contexte de la mondialisation de l'économie. Pour les gouvernements, la possibilité d'observer l'impact de toute une série de questions de réglementation et de fiscalité ainsi que d'autres mesures sur des groupes d'établissements définis de manière comparable entre différents pays constituera un important moyen d'analyse qui facilitera la formulation des politiques. Dans le domaine du commerce international, si les statistiques du commerce sont fondées sur les biens ou services effectifs qui franchissent les frontières, des données comparables sur les unités qui produisent les biens ou fournissent les services présentent elles aussi un intérêt non négligeable. La plupart des débats sur les accords ou désaccords commerciaux sont axés sur l'impact d'une action sur les industries nationales. L'existence de statistiques comparables fournira une base pour l'évaluation de l'incidence des mesures prises dans le cadre de négociations commerciales.

4. La possibilité de comparer les conditions d'exploitation et les marchés entre différents pays dans une économie mondiale revêt une importance cruciale pour les entreprises. Les statistiques établies sur la base de groupements d'unités de production définis de manière comparable leur permettra de mieux évaluer toute une série de facteurs influant sur la compétitivité tels que les professions, les traitements, le montant des prestations par secteur, la productivité, le niveau des stocks, les commandes en souffrance, l'utilisation de la capacité, le nombre de concurrents directs, les clients et fournisseurs potentiels. Une plus grande aptitude à évaluer les coûts-avantages comparatifs influera directement sur de nombreuses décisions en matière d'investissement.

5. Par ailleurs, l'existence de statistiques comparables sur les différentes industries améliorera le fonctionnement des marchés du crédit. Les entreprises auront plus largement accès à ces marchés et les créanciers seront à même de mesurer plus précisément le risque lié à l'octroi de crédits, en particulier aux emprunteurs étrangers. Des marchés du crédit plus performants rendront plus performante l'économie des divers pays en général.

6. La comparabilité internationale du codage par industrie présente également de grands avantages pour les fournisseurs de données, tels que les sociétés de marketing, les bureaux d'étude et autres entités qui établissent des statistiques. Ces organismes essaient de comparer directement les prix, l'emploi, les niveaux de compétence et autres variables par industrie en utilisant diverses sources, tâche compliquée par le fait qu'il existe des divergences fondamentales entre les statistiques gouvernementales officielles.

## Généralités

7. Une définition de la convergence a été étudiée au cours des premières réunions du groupe de travail. Bien que le projet lui-même contienne le terme de convergence, il n'a pas été établi de définition pratique de ce terme. Le groupe de travail a constaté qu'au fil des ans, une coopération technique soutenue a permis de mieux comprendre les divers systèmes de classification, ce qui a conduit à examiner les divergences qui existent lorsque l'on procède de manière indépendante à des modifications de la NACE ou du SCIAN. Ainsi, l'un des paramètres pour le SCIAN consistait à faire en sorte que les classes détaillées de ce système n'aillent pas au-delà des

classes à deux chiffres figurant dans la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activités économiques (CITI). Si l'on s'appuie sur l'interprétation qui en est actuellement donnée, la convergence peut être définie comme un continuum qui commencerait par des modifications au SCIAN (au niveau trilatéral) ou à la NACE permettant de faciliter un regroupement des données rassemblées dans le cadre d'une classification avec celles d'une autre classification. Une modification du SCIAN au niveau trilatéral pourrait ou non entraîner une modification des classifications nationales détaillées au Canada, au Mexique ou aux États-Unis. Cette remarque vaut également pour les versions nationales de la NACE. Pour les variations nationales des deux classifications, la forme la plus légère de convergence pourrait consister en un regroupement des niveaux de détail dans les différents pays pour parvenir à des groupements comparables. À l'autre extrême, la convergence pourrait supposer une structure et une nomenclature entièrement harmonisées aux niveaux les plus détaillés, avec les mêmes industries, les mêmes numéros et un contenu identique.

8. En vue d'étudier la gamme des stratégies de convergence possibles, le groupe de travail a tout d'abord vérifié qu'il n'y avait pas de différence théorique majeure entre la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE) et le Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (SCIAN). De l'avis général, il était possible d'adopter la fonction de production utilisée par le SCIAN. En outre, le groupe de travail a déclaré qu'il était possible de modifier les correspondances avec les classifications actuelles des produits. Le Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SPAN), en cours d'élaboration, complète le SCIAN, mais il n'a pas avec ce système de correspondance directe par industrie d'origine. La classification statistique des produits par activités (CPA 1996) dans la Communauté économique européenne a une correspondance directe avec la NACE (révision 1), qu'il conviendrait d'atténuer. Sur la base des facteurs susmentionnés, les différentes possibilités ont été examinées dans le premier rapport établi par le groupe de travail (octobre 2000), qui contient également une analyse des avantages et des coûts perçus d'un certain nombre d'options. Un bref résumé des débats placera le présent rapport dans le contexte.

9. Au début des années 90, les parties au projet ont mis au point une concordance entre la Classification type par industrie (CTI) canadienne (1980), la CTI des États-Unis (1987) et la NACE (révision 1). Le projet a permis de mieux comprendre les classifications, mais n'a pas amélioré l'harmonisation des données ni permis d'aboutir à un résultat durable. La concordance ainsi obtenue était relativement complexe et contenait trop de correspondances multivoques qui réduisaient considérablement les possibilités d'établir des comparaisons précises des données. Les travaux ont été très utiles et ont permis d'élaborer un outil pouvant servir pour comparer des données, mais qui, comme il a été indiqué, présentait de nombreux inconvénients. Le groupe de travail l'a reconnu et a également examiné d'autres stratégies de convergence qui, moyennant des modifications de la NACE et/ou du SCIAN, aboutiraient à une meilleure comparabilité, soit en réduisant ou en éliminant les correspondances multivoques, soit en adoptant une structure commune à un niveau donné. La mise en place d'une structure commune pourrait exiger d'apporter des modifications à la NACE et au SCIAN à cette fin, ou de garder la même structure et le même système de numérotation. Les modifications visant à réduire ou à éliminer les liens multivoques pourraient être introduites sans compromettre l'autonomie de chaque système, grâce à un nouveau regroupement des classes et à un changement du contenu de certaines classes afin de permettre d'établir de meilleures comparaisons à un niveau donné. Le groupe de travail a ensuite mis au point une matrice des différentes approches exigeant d'apporter des modifications à la NACE, au SCIAN ou aux deux systèmes à la fois. La matrice couvrait l'analyse de la structure commune ou la réduction des liens multivoques au niveau supérieur, un niveau intermédiaire de 100 classes, un niveau intermédiaire de 300 classes, un niveau hybride et le niveau le plus détaillé.

10. Chacune des stratégies a été évaluée sur la base de plusieurs facteurs : volume de changement nécessaire (nombre de modifications à apporter et capacité théorique du groupe de travail à résoudre le problème); niveau de comparabilité atteint; transparence et facilité d'emploi; souplesse dans les négociations; tolérance au bruit; niveau d'autonomie disponible pour apporter des modifications aux niveaux national ou régional; et capacité à maintenir tout gain éventuel dans le degré de comparabilité. Il est ressorti des délibérations initiales que les coûts de mise en

oeuvre seraient encourus à différents niveaux, en fonction de la solution retenue. Les services de statistique auraient à engager des dépenses importantes à partir du moment où le contenu d'une seule classe d'industrie au niveau le plus bas serait modifié. Au stade des enquêtes, le coût marginal que représente la deuxième, voire la dixième modification, est nettement inférieur à celui encouru pour la première. Dans certaines limites, les multiples modifications ne sont pas aussi coûteuses une fois que le coût fixe de la modification initiale a été supporté. Les dépenses à engager afin de modifier le contenu d'une classe d'industrie sont importantes pour toutes les parties au projet.

11. Pour aligner les niveaux supérieurs des classifications, il faut modifier la structure et le fonctionnement de la NACE et/ou du SCIAN. Le groupe de travail a décidé que le gain de comparabilité obtenu aux niveaux supérieurs (une vingtaine de secteurs du SCIAN ou une combinaison de ces secteurs) aurait un usage limité à des fins d'analyse, par rapport au coût résultant de l'attribution d'un nouveau code à chaque unité et de la désorganisation des séries de données et des séries chronologiques que ces modifications entraîneraient. Il a par exemple estimé que les coûts des modifications devant être apportées au SCIAN et à la NACE afin d'obtenir une définition comparable des industries manufacturières étaient supérieurs à l'avantage que présentait le fait d'avoir une catégorie comparable aussi vaste que celle des industries manufacturières, sans niveaux comparables supplémentaires sous cette classe.

12. Le groupe de travail a examiné la comparabilité au niveau intermédiaire en s'intéressant aux groupements à trois chiffres de la NACE et aux groupes d'industrie à quatre chiffres du SCIAN. D'autres modifications seraient nécessaires afin d'atteindre une comparabilité de haut niveau, ce qui désorganiserait encore davantage les séries de données existantes, inconvénient qui serait compensé dans une certaine mesure par une augmentation de la quantité de données comparables disponibles. Le groupe de travail a également reconnu que le degré de changement nécessaire pour la NACE tout comme le SCIAN serait maximum dans une approche de convergence visant à éliminer les relations multivoques au niveau le plus détaillé ou à appliquer une structure commune à ce niveau. Les stratégies qui s'appuient sur le niveau détaillé sont celles qui apporteraient le plus haut niveau

de comparabilité des données mais au coût relatif le plus élevé pour les collecteurs et les producteurs de données, les organes statistiques et les utilisateurs de données, publics et privés.

13. Il est ressorti du premier rapport que le groupe de travail examinerait deux stratégies parmi celles devant permettre d'atteindre la convergence visée; la première consisterait à appliquer à la NACE et au SCIAN une structure commune au sommet de la classification, et ce, jusqu'à différents niveaux de détails sur l'ensemble de la classification, de manière à constituer une structure commune de 300 à 400 classes ou niveaux d'agrégation (niveau hybride); la deuxième stratégie consisterait à réduire ou à éliminer les correspondances multivoques aux niveaux les plus détaillés de la NACE et du SCIAN (478 classes communes aux trois partenaires du SCIAN). Le groupe de travail a comparé le coût de la mise en oeuvre des changements correspondant à ces deux stratégies et l'amélioration de la comparabilité et la capacité de la maintenir dans le long terme, avant de retenir l'une de ces deux stratégies. La première stratégie semblait plus souple pour les parties. Plutôt que d'imposer une concordance exacte à un niveau donné, il s'agissait d'évaluer chaque domaine en fonction de la recherche d'un degré supérieur de comparabilité. Le groupe de travail a par exemple noté que les systèmes financiers étaient très différents d'un pays à l'autre et qu'un niveau supérieur de concordance serait plus utile. La situation est analogue dans l'administration publique. D'un autre côté, le groupe de travail avait le sentiment qu'il serait souhaitable d'atteindre un degré supérieur de comparabilité détaillée dans d'autres domaines, comme la production de pointe et l'information.

14. La tâche est dans une certaine mesure compliquée par l'obligation pour la NACE de maintenir des liens étroits avec la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) de l'ONU. De ce fait, toute modification qui serait apportée à la NACE à des fins de convergence pourrait avoir des incidences sur la CITI. L'ONU prévoit de réviser la CITI en 2007, mais tenter de réaliser une étude de convergence dans les circonstances actuelles est une tâche pratiquement impossible. Le projet a par ailleurs été freiné car seuls deux des partenaires du SCIAN en étaient signataires. Après la première réunion, qui s'est tenue à Luxembourg en mai 2000, le Mexique a été invité à se joindre au groupe de travail et il a été demandé à la

Division de statistique de l'ONU d'y envoyer un observateur. Ainsi, tous les partenaires du SCIAN participent au processus et la Division de statistique de l'Organisation a été tenue informée des questions et des modifications qui pourraient être ajoutées aux points qui seront examinés dans le cadre de la révision de la CITI prévue pour 2007.

15. Les travaux menés par le groupe de travail dans le cadre du projet consistaient dans un premier temps à étudier et à évaluer les similarités et les différences entre le SCIAN et la NACE. En vue de faciliter cette analyse, le groupe de travail a décidé de mettre au point, dès le début, une nouvelle concordance entre les deux systèmes de classification et de la valider, au lieu de tenter d'utiliser et d'harmoniser la concordance existante entre la NACE (révision 1), la SIC canadienne (1980) et la SIC des États-Unis (1987). Il s'agissait d'une vaste entreprise qui a abouti à une concordance complète, entièrement révisée et validée par les dépositaires respectifs. Même si toutes les autres initiatives prises dans le cadre du projet sont suspendues, le projet aura abouti, par cette concordance, à un produit concret et utile pour toutes les parties concernées. La concordance en soi n'élimine pas les incompatibilités sous-jacentes inhérentes aux systèmes, mais elle permet de recenser clairement les similarités et les différences et de comparer les données existantes, même si c'est de manière imprécise. En outre, la concordance constitue la base qui permettra d'obtenir une idée précise du travail nécessaire pour résoudre les problèmes que posent les liens multivoques au niveau détaillé. S'il est techniquement possible de supprimer toutes les différences au niveau le plus détaillé, il est peu probable que cela se fasse.

16. Les différences et les similarités entre la NACE et le SCIAN ont été analysées sur la base de cette concordance, secteur par secteur, selon une répartition des tâches concertée. Les résultats ont été communiqués aux membres du groupe de travail et examinés lors de ses réunions. Lors d'une réunion, qui s'est tenue à Washington, en novembre 2000, les participants se sont mis d'accord sur la méthode de travail et la répartition des tâches. À la réunion suivante, tenue à Aguascalientes (Mexique) en février 2001, la première série d'analyses a été examinée et des scénarios préliminaires pour la stratégie de convergence à niveau hybride ont été mis au point sur la base de ces secteurs. Lors de la dernière réunion, tenue à Ottawa en juin 2001, la plupart des analyses

restantes ont été examinées et une présentation détaillée de la stratégie de convergence à niveau hybride a été formulée; elle est exposée dans le présent rapport.

#### **Incidences techniques et incidences sur les ressources**

17. En matière de convergence, la mise en oeuvre des différentes options proposées – qui vont de la diminution ou de l'élimination des relations « multiorigine-multidestination » à l'adoption d'une nomenclature totalement harmonisée, au niveau de détail le plus fin – requiert des niveaux de ressources variables. La poursuite de la coopération technique est la solution la moins onéreuse. Son coût est celui des dépenses d'ordre technique ou autre, nécessaires à l'organisation des réunions périodiques qui ont pour but d'examiner et d'évaluer les questions de classification et de procéder à des échanges de vues sur les outils et éléments de classification existants, ou nouveaux. Cette solution pourrait aboutir à l'établissement de concordances officielles entre les classifications utilisées par les parties à l'accord. Ce niveau de coût sera encouru quels que soient les résultats du présent projet. La réduction, ou l'élimination, des relations « multiorigine-multidestination » a pour effet d'augmenter les coûts. À l'autre extrême, l'adoption d'un système totalement harmonisé au niveau de détail le plus fin serait sensiblement plus coûteux et poserait des problèmes d'intégrité des données. La mise en place d'un tel système exigerait, par exemple, la réalisation de nombreuses enquêtes, qui sont nécessaires pour classer adéquatement les diverses activités qui ne sont actuellement recensées au niveau de la branche d'activité ni dans la NACE, ni dans le SCIAN. Outre l'interruption des séries temporelles, il en résulterait de nouveaux coûts liés au recodage ou à la renumérotation des registres des activités commerciales et industrielles, à l'établissement des nouveaux échantillons sur la base des nouvelles branches d'activités ou classes, à la construction de séries historiques correspondant à la nouvelle structure, aux nouveaux calculs des facteurs d'ajustement saisonniers et à l'exécution d'opérations similaires au niveau des systèmes statistiques des différents pays. Cela entraînerait également des coûts importants pour les autres utilisateurs des données et de la classification. Les autres utilisateurs, tels que les fournisseurs de fichiers d'adresses, les analystes, les sociétés de

marketing, les universitaires et organes législatifs, auraient également à assumer le coût de l'actualisation de leurs produits, de leur législation ou de leurs outils d'analyse. Globalement, ces coûts seraient compensés dans une certaine mesure par le renforcement des capacités de comparaison nationale et régionale dans le domaine de la structure industrielle, de la production, de la productivité, de la répartition des activités par branche et d'autres facteurs intéressant les politiques publiques, l'investissement et les décisions commerciales. Un des problèmes qui se posent en matière de coûts et d'avantages est que ce ne sont pas nécessairement ceux qui supportent le coût de la mise en oeuvre des réformes qui en retirent les avantages. Outre les coûts liés aux problèmes d'intégrité des données, les parties à l'accord perdraient un certain degré d'autonomie dans la mesure où elles devraient effectuer les changements qui pourraient être nécessaires pour répondre aux besoins de classification régionaux ou nationaux. Compte tenu des relations qui existent entre la NACE et la CITI, toute convergence structurelle devra satisfaire à une norme internationale, applicable à toutes les nations, qui reste à définir.

18. Bien que la coopération technique conduite à une meilleure compréhension des différences entre les statistiques que nous utilisons, elle ne permet pas d'améliorer la précision des comparaisons entre ces statistiques. Et si une meilleure compréhension est utile en soi, le groupe de travail est d'avis qu'il est également souhaitable d'instaurer une meilleure comparabilité des statistiques. L'adoption d'un système totalement harmonisé permettrait de comparer plus facilement les données. Cependant, du fait de diverses considérations techniques, telles que l'application des définitions relatives à l'établissement, les données ne seraient pas totalement comparables. Reconnaisant qu'il ne serait pas possible d'atteindre un degré de comparabilité de 100 % pour des raisons techniques telles que la définition de l'établissement, le groupe de travail a cherché à concevoir un scénario qui perturberait le moins possible les programmes existants tout en instaurant un degré de comparabilité plus élevé et en améliorant la pertinence des classifications par branche d'activité. Le coût en ressources de ce scénario est plus élevé que celui de la poursuite de la coopération technique, mais inférieur au coût de la mise en place d'un système totalement harmonisé au niveau de détail le plus fin. Le groupe de travail a également noté que le sentier de convergence devrait être établi sur la base d'un accord à long terme plutôt

que d'une amélioration ponctuelle. Il sera difficile de justifier les coûts de l'établissement de la convergence, en terme des changements apportés aux classifications actuelles, s'il y a immédiatement après des divergences. Les modifications à apporter aux systèmes actuels et l'exigence d'un accord à long terme impliquent l'élaboration d'un mécanisme susceptible de maintenir la convergence dans le temps, auquel participeraient tous les partenaires du SCIAN ainsi que l'Office des statistiques des communautés européennes (EUROSTAT) et éventuellement l'Organisation des Nations Unies, selon l'ampleur des modifications qu'il faudra apporter à la classification ou aux classifications, compte tenu de l'évolution de l'économie des pays signataires. Bien que cela soit déjà inhérent aux relations actuelles entre la NACE et la CITI, l'exigence d'un nouvel accord de la part d'EUROSTAT et de l'ONU entraînerait une perte d'autonomie significative pour les partenaires du SCIAN. À l'avenir, les négociations relatives aux modifications de la classification seront d'autant plus complexes que le nombre de parties concernées augmentera.

19. Sur cette toile de fond, le groupe de travail souhaite présenter le scénario hybride ci-après, qui est le résultat de ses travaux et analyses de l'année écoulée.

#### **Le scénario**

20. Le groupe de travail a établi un scénario « structure identique » avec les mêmes 20 grandes catégories et 379 classes communes, en comptant les classes des deux classifications au niveau le plus détaillé. Toutefois, la convergence n'est pas établie au même niveau de détail pour l'ensemble de la classification. Dans certains domaines, elle n'est établie qu'au niveau des grands agrégats tandis que dans d'autres elle concerne le niveau le plus détaillé. Il en résulte un scénario en « ligne ondulée ».

21. À ce stade, le groupe de travail ne souhaite pas faire de recommandations concernant le système de codage ou de numérotation qui devrait être adopté. La question de savoir si les classes résultant de la convergence doivent être intégrées dans les systèmes de numérotation actuels des deux classifications, ou s'il convient que les deux classifications adoptent un nouveau système de numérotation devrait être résolue à l'issue de la phase des consultations.

22. Le scénario implique quelques changements conceptuels, en particulier, l'adoption pragmatique par la NACE d'une définition des catégories d'activité économique basée sur le processus de production et l'abandon d'une relation bijective stricte entre les classes par activité et les classes de la Classification des produits par activité (classification des produits de l'Union européenne). Bien que cela n'apparaisse pas dans la structure de la classification du projet, ce scénario implique également une certaine harmonisation des règles d'application de la classification. Il est par exemple nécessaire d'harmoniser les règles concernant les opérations intégrées verticalement. Le groupe de travail a répertorié ces différences et pourra prendre les mesures requises lorsqu'une proposition définitive aura été élaborée en matière de convergence. Plus spécifiquement, le scénario propose de classer les activités d'installation et de réparation et la plupart des exceptions à la règle appliquée en matière d'intégration verticale selon les pratiques du SCIAN.

23. Selon le groupe de travail, ce scénario établit le degré de convergence maximum qui peut être instauré sans bouleverser complètement chacune des classifications. D'une façon générale, le scénario consiste à déplacer des classes entières, ou des fractions importantes, identifiables, de classes entières, pour former de nouvelles configurations, de façon à minimiser les opérations de recodage détaillées des registres individuels qui seront nécessaires.

24. Grands groupes suggérés :

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse
- Industries extractives
- Services d'utilité publique
- Construction
- Industries manufacturières
- Commerce de gros et de détail
- Transport et stockage
- Information
- Hôtellerie et restauration
- Finance et assurance
- Immobilier, location et crédit-bail
- Services professionnels, scientifiques et techniques
- Services d'appui et services administratifs
- Enseignement
- Services de santé et services sociaux
- Arts et loisirs
- Assainissement

- Réparation et entretien
- Autres services
- Administrations publiques

25. À ce niveau d'agrégation élevé, le scénario proposé diffère par plusieurs aspects importants de la structure actuelle des deux classifications, en particulier de celle de la NACE. Souvent, les modifications proposées au titre de la convergence améliorent aussi la pertinence des données et la NACE les estime souhaitables, avec ou sans convergence, alors qu'elles ont déjà été adoptées par le SCIAN. C'est le cas par exemple des groupes « Information » et « Services professionnels, scientifiques et techniques ». Dans le cas du groupe « Réparation et entretien », ces rubriques avaient été associées dans le SCIAN et le groupe de travail a estimé qu'il était souhaitable de faire de même dans le cadre du projet. Cela a également offert une autre solution pour la classe 50 de la NACE, qui couvrait la vente et la réparation de tout article du secteur automobile, groupe qu'EUROSTAT considérait comme n'étant pas satisfaisant. Enfin, le scénario propose que les pays du SCIAN adopte le grand groupe « Assainissement », qui existe déjà dans la NACE. Une série de changements mineurs permettront d'harmoniser les autres grands groupes (les descriptions sectorielles et les scénarios détaillés seront présentés à la Commission dans les documents de travail).

#### **Programme de travail et calendrier**

26. La prochaine phase du projet consistera à mener des consultations sur les divers sentiers de convergence qui pourraient être choisis. Il est nécessaire de consulter des collecteurs, des producteurs et des utilisateurs de données pour savoir où, sur le continuum des possibilités de convergence (qui va de l'agrégation de données détaillées au niveau national selon des modalités nouvelles à l'harmonisation complète), ils situent le meilleur point d'équilibre entre les coûts et les avantages. Selon les opinions d'un groupe de travail d'experts de la classification, le scénario qui est présenté ici est celui qui offre le meilleur arbitrage entre les coûts, exprimés tant en dollars qu'en termes des perturbations que subiront les utilisateurs, et la comparabilité. Cependant, il faut maintenant recueillir l'avis des responsables des enquêtes, des utilisateurs et producteurs de données sur les coûts et avantages respectifs du scénario « structure identique » et des autres options envisagées par le



groupe de travail. Le groupe de travail est d'avis que le scénario proposé offre un bon schéma de convergence détaillé sur lequel baser cette consultation et recommande donc que la prochaine étape, à supposer que les parties à l'accord en conviennent ainsi, consiste à lancer un processus de consultation des intervenants des différents pays. Un des objectifs de la consultation serait de demander aux répondants d'indiquer quel est, selon eux, le niveau de convergence qui serait le plus utile, compte tenu des coûts et des avantages de chaque option. Un second objectif consisterait à tester la robustesse du scénario afin de déterminer a) si les utilisateurs, producteurs et collecteurs de données évaluent les coûts et les avantages de la même façon que le groupe de travail et b) si les modifications proposées sont faisables. Dans un an, le groupe de travail pourrait donc faire rapport sur la façon dont le scénario, le cas échéant, pourrait devenir un schéma de convergence officiel. Les résultats des consultations concernant le scénario du groupe de travail, et les autres sentiers de convergence qui seront éventuellement identifiés et considérés comme faisables, devraient aboutir à l'acceptation d'une définition de la convergence et donner des orientations plus précises sur l'élaboration d'un schéma officiel de convergence lors d'une phase ultérieure du projet. Si les consultations aboutissent à définir un schéma qui nécessite la modification des classifications existantes, le scénario pourrait servir de document de base lors des négociations entre les signataires, dont les résultats seraient utilisés, le cas échéant, pour la révision des différentes classifications des activités économiques, et pour celle de la CITI à l'horizon 2007. Le groupe de travail comprend que la révision de la CITI, ou l'absence de révision de la CITI, affectera nécessairement la viabilité de tout schéma de convergence qui exigerait des modifications de la NACE qui seraient contraires à la CITI.

27. En outre, si l'on souhaite instaurer une convergence à long terme, il sera nécessaire d'organiser de nouvelles négociations, sur les niveaux d'autonomie de la NACE et du SCIAN. Si le projet est interrompu, le groupe de travail devrait recommander l'établissement d'un calendrier pour la formalisation des concordances déjà proposées ainsi qu'un calendrier de modification des concordances correspondant aux changements futurs de nos classifications. Dans le cas où une structure commune serait proposée, le groupe de travail devrait également proposer des procédures de maintenance et convenir des modalités et du calendrier

de négociation des modifications à apporter à la structure commune. Dans le cas où l'indépendance du SCIAN et de la NACE serait maintenue (où la structure commune ne serait pas adoptée), il convient également de conserver un accord répondant aux besoins des dépositaires des classifications et, dans la mesure où cela serait jugé souhaitable, de prendre les dispositions nécessaires pour accroître la comparabilité des données.